**Dames – saison 2022-2023 et suivantes : explications**

**Règle générale - Réforme de l’Interclubs Dames Provincial**

Lors de l’Assemblée Générale statutaire du 13 mai 2022 les clubs ont voté en faveur d’une restriction concernant les dames désirant disputer l’interclubs dames. Le texte libellé dans le PV de l’AGS étant trop « vague » celui-ci a été revu lors du séminaire du CP du 2 juillet 2023.

Le texte suivant est actuellement d’application au minimum jusqu’à l’Assemblée Statutaire de juin 2026.

**Toute joueuse affiliée pour la 1ère fois ou réaffiliée après un arrêt à partir du 1/7/2022 devra obligatoirement être alignée en dames pour jouer en messieurs la même semaine.**

En contrepartie afin de dynamiser le recrutement des dames, le CP s’engage à :

* Maintenir la prime de 100,00€ par équipe dames provinciale qui termine la saison
* De rembourser 25,00€/affiliée qui aura joué 50% des rencontres en interclubs dames toutes divisions confondues.
* De s’aligner au règlement national permettant au club de mettre 8 dames sur sa LFM si le club ne possède pas d’équipe, 16 pour 1 équipe et ainsi de suite…

Ces mesures sont maintenues et pérennisées pour les 3 saisons à venir (jusqu’en juin 2026 minimum).

A condition que le règlement dames propre au BBW reste d’application.

Fait le 2 juillet 2023